



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 mars 2017  
Français  
Original : anglais

## Soixante-douzième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019\*\*

#### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 17

#### ONU-Femmes

[Programme 14 (plan-programme biennal pour la période 2018-2019)]\*\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
Orientation générale . . . . .	3
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	5
Autres éléments d'information. . . . .	10
A. Organes directeurs . . . . .	11
B. Direction exécutive et administration . . . . .	13
C. Programme de travail . . . . .	16
Sous-programme 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques . . . . .	16
Sous-programme 2. Politiques et activités . . . . .	22
D. Appui au programme . . . . .	27

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 mai 2017).

\*\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement sous la cote A/72/6/Add.17.

\*\*\* A/71/6/Rev.1.



---

Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 . . . . .	28
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	29
III.	Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019. . . . .	34

## Vue d'ensemble

Tableau 17.1 **Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	15 089 700
Nouveaux mandats et mandats élargis	1 305 700
Autres variations	(99 600)
Variation totale	1 206 100
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 <sup>a</sup>	16 295 800

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2016-2017.

Tableau 17.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 13 G(AC)
Nouveaux postes	5	1 P-5 et 1 P-4 relevant du sous-programme 1; 1 D-2, 1 D-1 et 1 P-3 relevant du sous-programme 2
Suppression	(1)	1 G(AC) relevant du sous-programme 2
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 12 G(AC)

## Orientation générale

- 17.1 Le programme, qui relève de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a pour objectif général d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et d'assurer l'autonomie des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. L'orientation du programme découle de la résolution 64/289, par laquelle l'Assemblée générale a créé ONU-Femmes en tant qu'entité composite. Le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019 est conforme au plan stratégique d'ONU-Femmes.
- 17.2 Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a défini le cadre de travail du programme, qui repose sur la Charte des Nations Unies, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, notamment les 12 domaines critiques définis dans ce dernier, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les instruments, normes et résolutions pertinents des Nations Unies qui appuient, concernent et favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est le principal instrument international relatif aux droits de l'homme qui porte sur l'application effective du principe de l'égalité entre les sexes. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme arrêtent les orientations des

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local, AN = administrateur recruté sur le plan national, BO = budget ordinaire, G = agent des services généraux, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G(1<sup>re</sup>C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe), RxB = ressources extrabudgétaires, SGA = secrétaire général adjoint, SSG = sous-secrétaire général.

activités normatives; l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil d'administration celles des activités opérationnelles. Les programmes d'action d'ONU-Femmes et des organismes des Nations Unies relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité sont définis par des résolutions et décisions intergouvernementales. Le programme de travail d'ONU-Femmes repose sur le principe de l'universalité. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur du mandat d'ONU-Femmes, qui en tient compte dans tous ses domaines d'action prioritaires.

- 17.3 Le programme contribue à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en particulier de l'objectif de développement durable n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et des aspects de tous les autres objectifs liés à la problématique hommes-femmes, par la généralisation d'une perspective antisexistes et la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba (voir la résolution 69/313 de l'Assemblée générale figurant en annexe), le principe étant que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles sont indispensables à la réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions.
- 17.4 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, les travaux menés dans le cadre du programme continueront d'être axés sur les six grands objectifs suivants : a) accroître la participation et le rôle des femmes dans tous les domaines qui les concernent, y compris la politique et l'économie; b) renforcer le pouvoir d'action et élargir les perspectives économiques des femmes, en particulier des plus exclues et, surtout, de celles qui vivent dans la pauvreté; c) prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et élargir l'accès aux services d'aide aux victimes; d) renforcer les responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire; e) faire en sorte que les plans et budgets fassent une plus large place à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles à tous les niveaux; f) concourir à l'élaboration de normes, politiques et principes mondiaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de toutes les femmes et les filles.
- 17.5 Les efforts déployés dans ces domaines viseront à renforcer les partenariats stratégiques existants et à en créer d'autres, à améliorer l'efficacité de la coordination et la cohérence, à mieux prendre en compte la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies et à éviter les chevauchements d'activités. Le programme contribuera à définir la direction des opérations, à renforcer les mécanismes et à promouvoir et améliorer encore l'application du principe de responsabilité en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes par les organismes des Nations Unies, notamment en aidant lesdits organismes à appliquer le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- 17.6 La stratégie de mise en œuvre du programme pendant l'exercice biennal 2018-2019 consiste essentiellement à regrouper les activités d'appui à l'élaboration de normes, de coordination et d'appui opérationnel des organismes des Nations Unies afin qu'elles contribuent plus efficacement à la concrétisation des engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Pour que le programme soit exécuté avec succès, il faudra fournir un appui renforcé aux États Membres qui le demanderont afin de parvenir à l'égalité des sexes, d'assurer l'autonomie des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes, d'améliorer la cohérence entre les activités normatives et les activités opérationnelles, de diriger et coordonner les activités des organismes des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et de les inciter à assumer leurs responsabilités en la matière. L'appui à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies fait partie intégrante de la stratégie du programme.

## Vue d'ensemble des ressources

- 17.7 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 16 295 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 206 100 dollars (8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des deux facteurs suivants : a) les nouveaux mandats et les mandats élargis; b) d'autres variations. Le montant proposé pour l'exercice biennal permet d'exécuter intégralement et de manière efficace et efficiente les activités prescrites.
- 17.8 Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir davantage d'informations sur les mécanismes normatifs intergouvernementaux mis en place par ONU-Femmes en vue de l'exécution de son mandat, comme indiqué au paragraphe 75 de sa résolution 64/289. Il s'agissait de préciser si les activités d'ONU-Femmes, notamment ses fonctions d'administration, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse, avaient pour objet d'appuyer des mécanismes normatifs intergouvernementaux, ou des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et des activités opérationnelles, ou les deux, ou pouvaient être considérées comme relevant de la première ou de la deuxième ou des deux catégories. Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée avait décidé que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux seraient prélevées sur le budget ordinaire et approuvées par elle, et que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et aux activités opérationnelles à tous les niveaux seraient prélevées sur les contributions volontaires et approuvées par le Conseil d'administration. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de répartir les montants qui seraient demandés en fonction des informations qu'elle lui avait prié de fournir au paragraphe 8 de la résolution, afin que les ressources nécessaires, notamment pour les postes de haut fonctionnaire, soient imputées à la bonne source de financement.
- 17.9 D'après l'analyse des postes correspondant à des fonctions d'appui normatif aux organes intergouvernementaux, menée conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans la résolution susmentionnée, 45 postes actuellement imputés sur le budget ordinaire correspondent à de telles fonctions, comme c'était le cas lorsque ces postes relevaient de la Division de la promotion de la femme et du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, avant la création d'ONU-Femmes. L'analyse montre également que, dans de nombreux cas, des fonds extrabudgétaires sont utilisés pour appuyer les fonctions normatives d'ONU-Femmes.
- 17.10 Les titulaires des postes actuellement imputés sur le budget ordinaire fournissent l'appui fonctionnel et les contributions techniques nécessaires au bon déroulement des délibérations des organes intergouvernementaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; un appui à la Commission de la condition de la femme et à son bureau, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et une contribution technique à l'élaboration de politiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable; un appui aux organes intergouvernementaux, notamment le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, en ce qui concerne la problématique hommes-femmes. Ils ont en outre pour fonction d'élaborer la stratégie visant à aider ONU-Femmes à diriger, à coordonner et à promouvoir l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies en ce qui concerne les activités menées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme à l'échelle nationale, régionale et mondiale, et d'en superviser la mise en œuvre; d'appuyer les travaux que mène ONU-Femmes pour promouvoir la représentation équilibrée des sexes et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies et en suivre les avancées; d'appuyer les initiatives visant à assurer une représentation équilibrée des sexes ainsi

que les activités de promotion et de suivi des stratégies en faveur de l'égalité des sexes menées dans le cadre des travaux du système des Nations Unies; de contribuer à l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les organismes des Nations Unies; d'appuyer les travaux du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes ainsi que de ses équipes spéciales; d'appuyer les mécanismes normatifs intergouvernementaux liés à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier pour ce qui a trait à l'égalité des sexes.

- 17.11 En outre, les titulaires des postes imputés sur le budget ordinaire ont pour fonction de promouvoir et de faciliter le dialogue entre ONU-Femmes et la société civile, d'élaborer des stratégies de partenariat avec les organisations de la société civile et les organisations et réseaux de femmes, et de faciliter la participation des organisations non gouvernementales à la Commission de la condition de la femme. Enfin, ils apportent une contribution de fond dans les domaines de la recherche et de l'analyse, de l'orientation technique, de la gestion du savoir, de la formation, du renforcement des capacités, des partenariats et des programmes mondiaux; de la mise en œuvre des fonctions d'appui normatif et de coordination d'ONU-Femmes, en particulier l'analyse générale de l'ensemble des questions très diverses concernant l'égalité des sexes visées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les recommandations issues des réunions intergouvernementales consécutives, ainsi que les mesures prises pour en assurer le suivi et l'application; de l'élaboration d'orientations et de recommandations et de l'établissement des rapports y relatifs; de la prestation de services consultatifs aux hauts fonctionnaires de l'ONU; de l'organisation d'activités de sensibilisation au moyen de publications.
- 17.12 Compte tenu de ce qui précède, il a été procédé à une analyse fonctionnelle visant à recenser les postes actuellement financés à l'aide de ressources extrabudgétaires et dont les titulaires contribuent directement aux fonctions d'appui normatif que fournit ONU-Femmes aux organismes intergouvernementaux. Sur la base d'un examen interne du tableau d'effectifs, des fonctions, des programmes de travail, des définitions d'emploi et des sources de financement des différentes divisions, l'analyse a permis d'identifier cinq postes dont les titulaires assurent des fonctions d'appui normatif aux organes intergouvernementaux, qui se répartissent comme suit : deux postes (1 P-5 et 1 P-4) au Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, de la coordination et des partenariats stratégiques au titre du sous-programme 1; trois postes (1 D-2, 1 D-1 et 1 P-3) à la Division des politiques au titre du sous-programme 2, à l'appui des activités dans les domaines des initiatives et de la gouvernance féminines, des femmes et de la paix et de la sécurité, de la suppression de la violence à l'égard des femmes, de la recherche et des données, du VIH/sida et des budgets, statistiques et activités de suivi tenant compte de la problématique hommes-femmes. Par conséquent, en application des dispositions de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale mentionnées au paragraphe 17.8, il est proposé de créer les cinq postes énumérés ci-dessus.
- 17.13 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 17.3 à 17.5.

Tableau 17.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Composante	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Variation					Total	Pourcen- tage	Total avant actualisa- tion des coûts	Actualisa- tion des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'une même section ou entre sections	Autres variations						
A. Organes directeurs	237,3	255,2	-	-	-	-	-	-	255,2	10,0	265,2	
B. Direction exécutive et administration	1 211,8	1 685,0	-	-	-	-	-	-	1 685,0	53,2	1 738,2	
C. Programme de travail												
1. Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques	6 477,0	6 931,0	-	425,6	11,6	-	437,2	6,3	7 368,2	221,8	7 590,0	
2. Politiques et activités	6 022,9	5 109,3	-	703,6	(11,6)	(99,6)	592,4	11,6	5 701,6	179,1	5 880,7	
<b>Total partiel, C</b>	<b>12 499,9</b>	<b>12 040,2</b>	<b>-</b>	<b>1 129,2</b>	<b>-</b>	<b>(99,6)</b>	<b>1 029,6</b>	<b>8,6</b>	<b>13 069,8</b>	<b>400,9</b>	<b>13 470,7</b>	
D. Appui au programme	1 208,3	1 109,3	-	176,5	-	-	176,5	15,9	1 285,8	41,0	1 326,8	
<b>Total partiel 1</b>	<b>15 157,4</b>	<b>15 089,7</b>	<b>-</b>	<b>1 305,7</b>	<b>-</b>	<b>(99,6)</b>	<b>1 206,1</b>	<b>8,0</b>	<b>16 295,8</b>	<b>505,1</b>	<b>16 800,9</b>	

## 2) Fonds extrabudgétaires

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
A. Organes directeurs	1 500,3	1 615,7	1 615,7
B. Direction exécutive et administration	14 346,6	19 642,2	18 392,2
C. Programme de travail			
1. Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques	24 470,2	25 044,1	23 794,1
2. Politiques et activités	485 818,7	742 378,2	735 503,2
<b>Total partiel, C</b>	<b>510 288,9</b>	<b>767 422,3</b>	<b>759 297,3</b>
D. Appui au programme	64 804,2	91 319,8	90 694,8
<b>Total partiel 2</b>	<b>590 940,0</b>	<b>880 000,0</b>	<b>870 000,0</b>
<b>Total 1 et 2</b>	<b>606 097,4</b>	<b>895 089,7</b>	<b>886 800,9</b>

Tableau 17.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total		
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires				
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>											
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1	2	2	
D-2	2	3	–	–	–	–	4	4	6	7	
D-1	3	4	–	–	–	–	21	21	24	25	
P-5	6	7	–	–	–	–	87	87	93	94	
P-4/3	14	16	–	–	–	–	98	98	112	114	
P-2/1	5	5	–	–	–	–	5	5	10	10	
<b>Total partiel</b>	<b>32</b>	<b>37</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>216</b>	<b>216</b>	<b>248</b>	<b>253</b>	
<b>Agents des services généraux</b>											
1 <sup>re</sup> classe	–	–	–	–	–	–	45	45	45	45	
Autres classes	13	12	–	–	–	–	123	123	136	135	
<b>Total partiel</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>168</b>	<b>168</b>	<b>181</b>	<b>180</b>	
<b>Catégories diverses</b>											
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	–	–	78	78	78	78	
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>462</b>	<b>462</b>	<b>507</b>	<b>511</b>	

Tableau 17.5 Répartition des ressources par composante

(Pourcentage)

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
<b>A. Organes directeurs</b>			
1. Commission de la condition de la femme	1,6	–	–
2. Conseil d'administration	–	–	0,2
<b>Total partiel, A</b>	<b>1,6</b>	<b>–</b>	<b>0,2</b>
<b>B. Direction exécutive et administration</b>	<b>10,3</b>	<b>–</b>	<b>2,1</b>
<b>C. Programme de travail</b>			
1. Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	45,2	–	2,7

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
2. Politiques et activités	35,0	–	84,6
<b>Total partiel, C</b>	<b>80,2</b>	<b>–</b>	<b>87,3</b>
D. Appui au programme	7,9	–	10,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>–</b>	<b>100,0</b>

### Nouveaux mandats et mandats élargis

- 17.14 Comme mentionné aux paragraphes 17.8 à 17.12 du présent rapport, des ressources d'un montant de 1 305 700 dollars ont été affectées aux cinq postes qu'il est proposé de créer (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), conformément aux dispositions des résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale et de la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/70/7, par. IV.179).

### Autres variations

- 17.15 Les variations s'expliquent par une réduction nette de 99 600 dollars correspondant au poste d'agent des services généraux (Autres classes) qu'il est proposé de supprimer (162 400 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation de 62 800 dollars au titre de la rubrique Autres dépenses de personnel, qui correspond au personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe. Les réductions concernent le programme de travail et découlent de la reconfiguration et de la redistribution prévues de certaines tâches administratives relevant du sous-programme 2 (Politiques et activités).

### Ressources extrabudgétaires

- 17.16 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 devraient s'élever à 870 millions de dollars, soit 98 % du montant total des ressources nécessaires. Ce montant représente une diminution nette de 10 millions de dollars par rapport aux estimations pour 2016-2017, imputable à une baisse des recettes prévues.
- 17.17 Les ressources extrabudgétaires permettent principalement de financer le coût des postes et des autres objets de dépense relevant du sous-programme 2 (Politiques et activités) pour qu'ONU-Femmes puisse intensifier ses efforts visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et à parvenir à l'égalité des sexes dans les domaines du développement, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité, entre autres, notamment en dirigeant, en coordonnant et en appuyant les activités destinées à faire respecter le principe de responsabilité dans le cadre des travaux menés par le système des Nations Unies dans ces domaines. Les ressources extrabudgétaires continueront d'être utilisées pour financer l'élaboration de publications, de documents techniques et de documents de sensibilisation sur les questions relatives aux femmes; la coopération technique, les services consultatifs et l'appui au renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes à l'intention des gouvernements et d'autres partenaires; l'élaboration de produits axés sur le savoir et d'outils de sensibilisation, la réalisation d'analyses techniques et l'organisation d'ateliers de formation sur les questions liées à la problématique hommes-femmes; l'élargissement des programmes de promotion de l'égalité des sexes susceptibles d'être reproduits;

la participation à des réunions d'équipes de pays des Nations Unies et la mobilisation de défenseurs de l'égalité des sexes à l'appui des travaux de planification stratégique; la formulation d'avis techniques en vue de promouvoir la prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les examens du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement menés pendant l'exercice biennal 2018-2019.

- 17.18 ONU-Femmes perçoit des contributions en espèces et en nature, qui restent essentielles à l'exécution de ses mandats. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, les contributions en nature devraient consister en la mise à disposition de locaux à titre gracieux, pour une valeur estimée à 2 896 380 dollars.

### **Autres éléments d'information**

- 17.19 Les ressources devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation, en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, sont estimées à 14 377 100 dollars, dont 14 316 000 seront imputés sur les ressources extrabudgétaires et 61 000 sur le budget ordinaire. Elles couvriront notamment l'équivalent de 221 mois de travail dans la catégorie des administrateurs et de 48 mois dans celle des agents des services généraux, ainsi que d'autres objets de dépense connexes.
- 17.20 ONU-Femmes s'attache à promouvoir la conduite systématique d'activités de planification des programmes, de suivi et de communication de l'information, ainsi que d'évaluations visant à renforcer la responsabilité du personnel de direction, à améliorer son comportement professionnel et à accroître l'efficacité des activités liées à l'élaboration des programmes. Cela suppose d'élaborer, à l'intention des services concernés, des programmes de travail annuels prévoyant des activités de suivi, d'évaluation et de recherche, de tenir compte des conclusions des évaluations dans le cadre de la conception de nouveaux programmes et de définir les mesures requises pour donner suite aux recommandations adressées au personnel concerné à l'issue des évaluations.
- 17.21 Ces évaluations sont menées par ONU-Femmes pour examiner le respect du principe de responsabilité, la prise de décisions et les activités de formation, éléments contribuant tous à l'obtention des résultats recherchés. Elles portent sur les activités opérationnelles que mène l'Entité aux niveaux mondial, régional et national, l'appui qu'elle fournit en matière d'établissement de normes et la coordination qu'elle assure à l'échelle du système des Nations Unies. Conformément à sa politique en la matière, ONU-Femmes conduit deux types d'évaluations internes : des évaluations institutionnelles, qui sont effectuées par le Bureau indépendant d'évaluation avec l'appui d'experts externes, et des évaluations décentralisées, qui sont réalisées par des experts externes indépendants et gérées par les services chargés des programmes.
- 17.22 ONU-Femmes utilise des plans d'évaluation institutionnels et décentralisés. Le prochain plan d'évaluation institutionnel pour 2018-2021, qui sera élaboré en 2017, sera conçu pour répondre aux besoins du nouveau plan stratégique de l'Entité en matière d'évaluation. Les services chargés des programmes planifieront et effectueront des évaluations décentralisées fondées sur les paramètres définis dans la politique d'évaluation.
- 17.23 Aux termes de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, ONU-Femmes est chargée de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme et de promouvoir le respect du principe de responsabilité dans ces domaines. L'Entité s'acquitte de ce mandat au niveau mondial en dirigeant et en appuyant le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement. ONU-Femmes, qui a été le fer de lance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes et continue d'en appuyer la mise en œuvre, joue un rôle crucial pour ce qui est de promouvoir l'application du principe de responsabilité dans le cadre des activités que mènent les organismes des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes. Au niveau national, les représentants d'ONU-Femmes président fréquemment les groupes thématiques sur l'égalité des sexes des équipes de pays des Nations Unies. L'égalité des sexes est en outre le thème le plus fréquemment évoqué dans les programmes conjoints du système des Nations Unies. Dans le domaine administratif, l'Entité fait souvent appel aux services du Programme des Nations Unies pour le développement afin de réduire les coûts, notamment pour ce qui a trait à la trésorerie et aux états de paie.

- 17.24 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 17.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 17.6 Répartition des publications

	2014-2015 (nombre effectif)			2016-2017 (nombre estimatif)			2018-2019 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série		4	–	1	7	–	1	7	–
Publications isolées		–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>–</b>

## A. Organes directeurs

- 17.25 ONU-Femmes est chargée de fournir des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme et à son conseil d'administration. Des ressources du budget ordinaire sont prévues pour les services fournis à la Commission et des ressources extrabudgétaires pour ceux fournis au Conseil d'administration.

### Commission de la condition de la femme

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 255 200 dollars*

- 17.26 La Commission de la condition de la femme a été créée en 1946, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) de ce dernier. Elle fait rapport au Conseil sur les questions concernant la promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, social et éducatif, et lui soumet des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits de la femme exigeant une attention immédiate. La Commission était initialement composée de 15 représentants d'États Membres, mais ce nombre est passé à 18 en 1951, à 21 en 1961 et à 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45, le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission – élus pour un mandat de quatre ans – serait porté à 45 en 1990. La Commission se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Elle doit tenir ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions en 2018 et 2019, respectivement.

17.27 La Commission joue un rôle de premier plan au sein du système des Nations Unies, suivant l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donnant des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Elle tient un débat ministériel, y compris une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux réunions interactives d'experts sur le thème prioritaire de chaque session, ainsi qu'une table ronde sur une question nouvelle, un dialogue interactif pour examiner le thème d'une session précédente et d'autres dialogues interactifs de haut niveau. En application des résolutions 76 (V), 304 (XI) et 1983/27 du Conseil, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme.

**Conseil d'administration**

17.28 Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a créé le Conseil d'administration pour superviser les activités opérationnelles d'ONU-Femmes. Le Conseil d'administration s'acquitte des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée, compte tenu des dispositions de la résolution 64/289.

17.29 Il est composé de 41 membres élus pour un mandat de trois ans par le Conseil économique et social, conformément à la pratique établie. Il se réunit à New York et rend compte tous les ans de son programme et de ses activités à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond.

17.30 La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 17.7.

Tableau 17.7 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i> <i>(avant actualisation</i> <i>des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Objet de dépense	255,2	255,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>255,2</b>	<b>255,2</b>	–	–
Ressources extrabudgétaires	1 615,7	1 615,7	–	–
<b>Total</b>	<b>1 870,9</b>	<b>1 870,9</b>	–	–

17.31 Un montant de 255 200 dollars servirait à couvrir les voyages des 45 membres de la Commission de la condition de la femme à New York, pour les soixante-deuxième et soixante-troisième sessions annuelles de la Commission.

17.32 Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 615 700 dollars serviraient à couvrir les services de conférence, y compris l'établissement de la documentation, les services de traduction et les installations de conférence nécessaires aux travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

## B. Direction exécutive et administration

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 685 000 dollars*

- 17.33 Le Bureau du Secrétaire général adjoint chargé d'ONU-Femmes se compose des collaborateurs immédiats du Secrétaire général adjoint et du Bureau de l'évaluation. Bien que le Directeur des ressources humaines dépende désormais directement du Secrétaire général adjoint, l'administration du Bureau des ressources humaines relève de la composante appui au programme car, comme au cours des précédents exercices, les fonctions et les objectifs de celui-ci sont directement liés aux activités de cette composante. Le Secrétaire général adjoint est chargé de la direction et de l'administration générales de l'Entité dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Il fournit au Secrétaire général et au Vice-Secrétaire général de l'ONU des avis sur toutes questions ayant trait à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et, à ce titre, dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en promouvant l'application du principe de responsabilité. Il encourage également la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au plus haut niveau et contribue au renforcement des partenariats avec toutes les parties prenantes concernées afin que le programme de travail progresse.
- 17.34 Les fonctions essentielles du Bureau du Secrétaire général adjoint sont les suivantes : a) aider et soutenir le Secrétaire général adjoint dans la direction exécutive et l'administration générales d'ONU-Femmes, notamment la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail de l'Entité; b) faciliter la coopération interservices dans la mise en œuvre des plans de travail et des activités administratives; c) assurer en temps voulu l'application des décisions et la coordination des contributions de toutes les entités administratives à ses activités. Le Secrétaire général adjoint est secondé par le Sous-Secrétaire général chargé de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, de la coordination et des partenariats stratégiques et par le Sous-Secrétaire général chargé des politiques et des programmes.
- 17.35 Le Bureau du Secrétaire général adjoint fournit des orientations et coordonne l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, les activités opérationnelles menées sur le terrain et l'action des organismes des Nations Unies qui collaborent pour prendre en compte la problématique hommes-femmes dans leurs programmes de travail aux niveaux mondial, régional et national. Il appuie par ailleurs l'élaboration de stratégies, ainsi que la gestion des communications avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile. Il coordonne également, dans le cadre de ses fonctions d'appui normatives et de ses activités opérationnelles, les activités de sensibilisation, en élargissant les partenariats et en saisissant de nouvelles occasions de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment dans le contexte du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.
- 17.36 Le Bureau de l'évaluation exécute la politique et la stratégie d'évaluation d'ONU-Femmes. Il fournit des orientations et un appui pour faciliter les évaluations institutionnelles décentralisées, en s'appuyant sur les bonnes pratiques utilisées par l'Entité et ailleurs, et les directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.
- 17.37 Le Bureau de l'évaluation se consacre essentiellement aux quatre domaines stratégiques suivants : a) conduite d'évaluations institutionnelles et mise en place de mécanismes efficaces à cette fin; b) renforcement des mécanismes d'évaluation décentralisée afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la qualité des activités de planification des programmes; c) coordination des évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies pour y garantir le respect du principe de responsabilité; d) soutien au

renforcement des capacités d'évaluation des pays afin que les évaluations tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

17.38 Pendant l'exercice 2014-2015, ONU-Femmes a mené 56 évaluations, dont 7 évaluations institutionnelles et 49 évaluations décentralisées, et les conclusions qui en sont issues ont servi à améliorer sa planification stratégique et l'élaboration des programmes. Pour favoriser la transparence, la responsabilité effective et le partage des connaissances, l'Entité a publié les rapports d'évaluation sur le système GATE afin que les États Membres puissent en prendre connaissance.

17.39 Avant la fin de l'exercice 2016-2017, le Bureau de l'évaluation terminera six évaluations institutionnelles. Afin d'améliorer la qualité et l'utilisation des évaluations, ONU-Femmes appliquera le système mondial d'examen et d'analyse des rapports d'évaluation et continuera de publier tous les rapports correspondants sur le système GATE.

**Tableau 17.8 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Exercice biennal</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
				<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Gestion efficace du programme de travail	Taux d'exécution du programme égal ou supérieur à 80 %	Objectif	80	80	80	80	
			Estimation		80	80	80
			Résultats effectifs			80	80
b) Respect des délais de soumission de la documentation nécessaire pour les réunions des organes intergouvernementaux	Pourcentage de documents soumis dans les délais prescrits	Objectif	100	90	90	90	
			Estimation		90	90	90
			Résultats effectifs			90	90
c) Réalisation d'économies sur les frais de voyage de l'Organisation	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés au moins deux semaines avant la date de départ	Objectif	100				
			Estimation				
			Résultats effectifs				

**Facteurs externes**

17.40 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les interlocuteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national continuent d'accorder la priorité aux questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et les États Membres restent déterminés à doter ONU-Femmes des ressources voulues pour renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

**Produits**

17.41 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 17.9 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
<i>Conseil d'administration</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
1. Réunions du Conseil d'administration	20
Documentation destinée aux organes délibérants :	
2. Projet de plan de travail annuel	2
3. Projets d'ordre du jour provisoire et de plan de travail	6
4. Rapport annuel du Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif chargé de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	2
5. Rapport sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	2
6. Rapport sur les activités d'audit et de contrôle interne	2
7. Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit	2
8. Rapport de la session du Conseil d'administration	6
9. Projet de budget intégré d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2020-2021	1
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Activités ou documentation techniques :	
10. Documents d'information et réunions d'information techniques, comme demandé par le Conseil d'administration	16

17.42 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 17.10.

Tableau 17.10 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Poste	1 685,0	1 685,0	4	4
<b>Total partiel</b>	<b>1 685,0</b>	<b>1 685,0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Ressources extrabudgétaires	19 642,2	18 392,2	14	14
<b>Total</b>	<b>21 327,2</b>	<b>20 077,2</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

17.43 Le montant de 1 685 000 dollars prévu au titre des postes permettrait de maintenir quatre postes [1 SGA, 1 D-2, 1 P-5 et 1 G(AC)] au Bureau du Secrétaire général adjoint.

17.44 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2018-2019 (18 392 200 dollars) permettraient de financer 14 postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 4 G [3 G(1°C) et 1 G(AC)]) ainsi que les autres objets de dépense contribuant aux activités générales de direction exécutive et

d'administration d'ONU-Femmes, y compris la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail et du plan stratégique de l'Entité et la réalisation des produits présentés en détail dans le tableau 17.9 ci-dessus. La diminution de 1 250 000 dollars s'explique par une baisse des prévisions de recettes.

## C. Programme de travail

17.45 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 17.11.

Tableau 17.11 **Ressources nécessaires par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
1. Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	6 931,0	7 368,2	21	23
2. Politiques et activités	5 109,2	5 701,6	17	19
<b>Total partiel</b>	<b>12 040,2</b>	<b>13 069,8</b>	<b>38</b>	<b>42</b>
Ressources extrabudgétaires	767 422,3	759 297,3	398	398
<b>Total</b>	<b>779 462,5</b>	<b>772 367,1</b>	<b>436</b>	<b>440</b>

### Sous-programme 1 Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 368 200 dollars*

17.46 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, de la coordination et des partenariats stratégiques. Sa structure a récemment été modifiée, et il est désormais composé de quatre divisions: la Division de l'appui intergouvernemental; la Division de la coordination avec les organismes des Nations Unies; la Division des partenariats stratégiques, de la sensibilisation et des communications; et la Section des relations avec la société civile. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 17.12 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Progresser dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris en ce qui concerne le plein exercice des droits fondamentaux par ces dernières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Exercice biennal	Mesure des résultats			
			2018-19	2016-17	2014-15	2012-13
(a) Renforcement de l'appui apporté par ONU-Femmes aux activités des organes intergouvernementaux, en particulier de la Commission de la condition de la femme, aux fins de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et notamment, le cas échéant, de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les domaines d'activité de ces organes	i) Augmentation du nombre d'activités visant à aider les États Membres qui en font la demande à participer aux travaux des organes intergouvernementaux, en particulier à ceux de la Commission de la condition de la femme	Objectif	30	32	29	–
		Estimation		30	29	26
		Résultats effectifs			27	26
	ii) Augmentation du nombre d'organes intergouvernementaux qui prennent en compte la problématique hommes-femmes dans leurs domaines d'activité, notamment comme suite à l'action d'ONU-Femmes	Objectif	4	4	–	–
		Estimation		4	–	–
		Résultats effectifs			–	–
	iii) Maintien du pourcentage élevé de documents devant être présentés par ONU-Femmes qui sont soumis à temps pour être examinés par les organes intergouvernementaux compétents, notamment la Commission de la condition de la femme, dans le respect des règles et règlements applicables en matière de publication de la documentation	Objectif	90	90	90	–
		Estimation		90	90	90
		Résultats effectifs			99	90
(b) Renforcement des mesures prises par ONU-Femmes pour appuyer la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission de la condition de la femme conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social	Objectif	20	18	16	–	
	Estimation		18	16	14	
	Résultats effectifs			28	14	
c) Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies de prendre en compte la problématique hommes-femmes et d'adopter des mesures ciblées visant à ce que les politiques et programmes des Nations Unies contribuent à l'autonomisation des femmes de manière cohérente	i) Nombre d'organismes des Nations Unies qui prennent en compte la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes, avec l'appui d'ONU-Femmes	Objectif	40	40	30	20
		Estimation		40	30	20
		Résultats effectifs			30	20
	ii) Nombre de mesures de gestion des ressources humaines préconisées par ONU-Femmes ou mises en place par les organismes des Nations Unies avec son aide qui prennent en compte la problématique hommes-femmes	Objectif	5	10	5	5
		Estimation		10	5	5
		Résultats effectifs			5	5

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Exercice biennal</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018-19</i>	<i>2016-17</i>	<i>2014-15</i>	<i>2012-13</i>
d) Renforcement des capacités à former des partenariats en vue de parvenir plus rapidement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes grâce à une meilleure sensibilisation	i) Augmentation du pourcentage des activités de programme d'ONU-Femmes visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui sont couvertes par les médias et les médias sociaux	Objectif	19			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	ii) Augmentation du nombre d'activités d'ONU-Femmes mises en place avec la société civile et d'autres acteurs qui contribuent à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau mondial	Objectif	10			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	iii) Augmentation des montants versés au titre des contributions volontaires à ONU-Femmes (en millions de dollars des États-Unis)	Objectif	870	750	700	993
		Estimation		880	528	530
		Résultats effectifs			652	497

**Facteurs externes**

17.47 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres et les organismes des Nations Unies accordent la priorité aux questions d'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et les États Membres restent déterminés à allouer des ressources en quantité suffisante pour renforcer les travaux du système des Nations Unies dans ce domaine.

**Produits**

17.48 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 17.13 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)</b>	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
1. Séances de la Deuxième Commission	2
2. Séances informelles de la Deuxième Commission	10
3. Séances de la Troisième Commission	10
4. Séances informelles de la Troisième Commission	20
Documentation destinée aux organes délibérants :	
5. Mesures prises et progrès accomplis en matière de suivi et de mise en œuvre des décisions de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	1
6. Amélioration de la situation des femmes dans le système des Nations Unies	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Conseil de sécurité</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
7. Séances sur les femmes et la paix et la sécurité	6
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
8. Séances plénières	2
Documentation destinée aux organes délibérants :	
9. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2
<i>Commission de la condition de la femme</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
10. Consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission de la condition de la femme	4
Réunions de la Commission conformément à l'organisation de ses travaux :	
11. Débat ministériel	12
12. Débats généraux	12
13. Thèmes prioritaires	2
14. Thème des questions nouvelles	2
15. Thème de l'évaluation	6
16. Négociations relatives aux conclusions concertées	20
17. Autres rubriques (séances d'ouverture et de clôture du Groupe de travail des communications, séance de clôture et adoption de résolutions, etc.)	6
Documentation destinée aux organes délibérants :	
18. Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux	2
19. Projet d'organisation des travaux	2
20. Aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	2
21. Propositions de thèmes prioritaires pour les prochaines sessions de la Commission de la condition de la femme	1
22. Contribution de la Commission de la condition de la femme aux travaux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable	2
Groupes spéciaux d'experts :	
23. Dialogue interactif destiné à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées portant sur le thème prioritaire d'une précédente session de la Commission de la condition de la femme	4
24. Tables rondes ministérielles, dialogues interactifs et groupes d'études sur les expériences, les leçons et les bonnes pratiques acquises lors de la mise en œuvre des engagements précédents concernant le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme	14
25. Dialogue interactif sur les questions nouvelles, les tendances et les solutions originales apportées aux problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou l'égalité des sexes	2
26. Consultation d'experts sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes	1
27. Amélioration de la condition des femmes dans les organismes des Nations Unies	1

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Publications en série :	
28. <i>Network</i> (Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme)	6
Manifestations spéciales :	
29. Débats d'experts, forums multipartites, consultations et réunions d'information sur la problématique hommes-femmes dans les mécanismes normatifs intergouvernementaux, notamment ceux relatifs à la migration et aux objectifs de développement durable	8
30. Consultations d'experts sur certaines questions relatives à la problématique hommes-femmes dans la lutte contre les changements climatiques	2
31. Campagne mondiale de sensibilisation pour mettre fin aux violences faites aux femmes	1
Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs :	
32. Instruments destinés à l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies	1
Rapports sur les sujets suivants :	
33. Consultation d'experts sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes	1
34. Consultation d'experts sur l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies	1
35. Prévisions concernant la parité des sexes dans les organismes des Nations Unies	1
36. Compilation des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	1
37. Nouvelle version des directives sur l'élaboration de politiques intégrant la problématique hommes-femmes	1
38. Modèle pour l'élaboration d'une stratégie en matière d'égalité des sexes, en vue d'atteindre la parité des sexes dans les organismes des Nations Unies	1
Gestion et mise à jour :	
39. Site Web d'ONU-Femmes concernant les mécanismes normatifs intergouvernementaux	1
40. Site Web de WomenWatch (gestion)	1
<b>Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
41. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes	2
42. Consultations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	10
43. Rapports sur les sessions du Réseau interinstitutions	2

17.49 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 17.14.

Tableau 17.14 **Ressources nécessaires: sous-programme 1**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	6 634,5	7 058,1	21	23

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Autres objets de dépense	296,5	310,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 931,0</b>	<b>7 368,2</b>	<b>21</b>	<b>23</b>
Ressources extrabudgétaires	25 044,1	23 794,1	35	35
<b>Total</b>	<b>31 975,1</b>	<b>31 162,3</b>	<b>56</b>	<b>58</b>

- 17.50 Les ressources demandées au titre des postes, d'un montant de 7 058 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 423 600 dollars, permettraient de financer le maintien de 21 postes [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 6 G(AC)] et la création proposée de 2 postes (1 P-5 et 1 P-4). L'augmentation de 423 600 dollars correspond au coût des deux nouveaux postes.
- 17.51 Ces deux postes sont proposés dans le cadre des modifications fonctionnelles déterminant quels postes participent aux fonctions d'appui normatif aux mécanismes intergouvernementaux d'ONU-Femmes, en application des résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale.
- 17.52 Les ressources au titre des autres objets de dépense, d'un montant de 310 100 dollars, couvriraient les autres dépenses de personnel, ainsi que les dépenses liées aux consultants et aux experts, les voyages, les services contractuels, les frais de représentation et les fournitures et accessoires. L'augmentation nette de 13 600 dollars est ventilée comme suit: a) coûts afférents à la création de deux postes (2 000 dollars); b) coût du gain de postes par transfert de deux consultants du sous-programme 2 (11 600 dollars) qui contribueraient d'un point de vue technique aux moyens déployés pour appeler davantage l'attention sur la problématique hommes-femmes en matière de migration et de changements climatiques au niveau mondial et pour évaluer comment renforcer l'appui nécessaire à la constitution d'un mouvement de la société civile en faveur de l'égalité des sexes et à sa contribution à des mécanismes intergouvernementaux, telle la Commission de la condition de la femme.
- 17.53 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 23 794 100 dollars permettraient de financer 35 postes [1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 14 P-3, 2 P-2 et 5 G(AC)] et d'autres objets de dépense, afin d'aider les organes et mécanismes intergouvernementaux à mieux prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes dans leurs débats et les textes qui en sont issus; de consulter davantage les organismes de la société civile et de les faire participer plus activement aux mécanismes intergouvernementaux, notamment en multipliant les échanges avec eux, en améliorant leur financement et en renforçant leurs capacités, et en assurant la coordination des activités de transversalisation de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies, la coordination et le suivi de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies et l'exécution d'autres mandats prévus par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. La diminution de 1 250 000 dollars s'explique par une réduction des recettes prévues.

## Sous-programme 2 Politiques et activités

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 701 600 dollars*

- 17.54 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Bureau des politiques et des programmes, qui comprend la Division des politiques et la Division des programmes. Ce sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 14 du plan-programme biennal pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 17.15 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Redoubler d'efforts en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des sexes, entre autres dans les domaines du développement, des droits de l'homme et de la paix et la sécurité, notamment en dirigeant, en coordonnant et en promouvant des mesures visant à assurer le respect du principe de responsabilité à cet égard dans le système des Nations Unies

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Exercice biennal	Mesure des résultats			
			2018-19	2016-17	2014-15	2012-13
a) Fourniture par ONU-Femmes d'un appui accru en vue de l'application intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'autonomisation et à la promotion des femmes	Augmentation du nombre de politiques et de mesures adoptées ou appuyées par ONU-Femmes, à la demande des États Membres, en vue de faire appliquer, aux niveaux des pays et des régions, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Objectif	60	57	60	–
		Estimation		57	60	57
		Résultats effectifs			94	57
b) Renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour aider efficacement les mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes, les organismes prestataires de services et les organisations de la société civile des États Membres qui en font la demande à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à protéger les droits fondamentaux de ces dernières	Augmentation du nombre d'activités de renforcement des capacités des mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes, des organismes prestataires de services et des organisations de la société civile, menées par ONU-Femmes à la demande des États Membres	Objectif	94	93	92	–
		Estimation		93	92	91
		Résultats effectifs			94	91

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Exercice biennal	Mesure des résultats			
			2018-19	2016-17	2014-15	2012-13
c) Renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour guider et coordonner les activités que les organismes des Nations Unies mènent au niveau des pays en vue d'aider les États Membres qui en font la demande à tenir les engagements pris en ce qui concerne l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes	i) Augmentation du nombre de programmes et de cadres de développement des Nations Unies élaborés et mis en œuvre à l'échelle nationale avec la participation et/ou l'aide d'ONU-Femmes	Objectif	55	50	40	–
		Estimation		50	40	40
		Résultats effectifs			50	40
	ii) Augmentation du nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui appliquent, avec l'appui d'ONU-Femmes, des indicateurs de résultats relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Objectif	30	25	20	17
		Estimation		20	20	20
		Résultats effectifs			14	20

### Facteurs externes

17.55 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: les États Membres et les organismes des Nations Unies accordent la priorité aux questions d'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; les États Membres et leurs interlocuteurs non gouvernementaux aux échelons mondial et national continuent de montrer leur attachement et d'accorder la priorité aux questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans leurs programmes; les États Membres restent déterminés à allouer des ressources suffisantes pour renforcer les travaux menés par les organismes des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

### Produits

17.56 Les produits de l'exercice 2018-2019 seront les suivants:

Table 17.16 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
<b>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)</b>	
<i>Assemblée générale</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants :	
1. Amélioration de la condition de la femme en milieu rural	1
2. Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	1
3. Violence à l'égard des travailleuses migrantes	1
4. Traite des femmes et des filles	1
5. Participation des femmes au développement	1
6. Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines	1
7. <i>Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement</i>	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Conseil de sécurité</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants :	
8. Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité	2
<i>Commission de la condition de la femme</i>	
Documentation destinée aux organes délibérants :	
9. Guide de discussion sur les tables rondes de haut niveau consacrées au thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme	2
10. Listes de communications confidentielles relatives à la condition de la femme	2
11. Rapport sur les thèmes d'évaluation définis dans le programme de travail pluriannuel de la Commission	2
12. Rapport sur les thèmes prioritaires définis dans le programme de travail pluriannuel de la Commission	2
13. La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter	2
14. Libération des femmes et des enfants pris en otage dans les zones de conflit armé, y compris ceux qui ont été emprisonnés ultérieurement	1
15. Les femmes et les filles face au VIH/sida	1
Réunions des groupes spéciaux d'experts :	
16. Questions/thèmes prioritaires en vue de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme	1
17. Questions/thèmes prioritaires en vue de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme	1
18. Préparation de l' <i>Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement</i>	1
19. Préparation de la publication <i>Le progrès des femmes dans le monde</i>	1
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Publications en série :	
20. <i>Le progrès des femmes dans le monde</i>	1
21. Inventaire des activités menées par l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes	1
Activités ou documentation techniques :	
22. Entretien et gestion de la base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes	1
23. Supports didactiques et orientations sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité	1
24. Rapports des réunions du groupe d'experts sur les thèmes prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme	2
25. Appui à la mise en place de plateformes Web de promotion de l'apprentissage et de l'acquisition des connaissances sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes, de la participation des femmes à la vie politique et de l'égalité des sexes dans la lutte contre le VIH/sida	1
26. Compétences techniques, participation aux équipes de pays des Nations Unies et direction/coordination des groupes thématiques sur l'égalité des sexes en vue de renforcer le volet concernant l'égalité des sexes dans tous les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en 2018-2019	1
<b>Coopération technique (ressources extrabudgétaires)</b>	
Services consultatifs :	
27. Fourniture de documents directifs et d'une assistance technique aux gouvernements, au secteur privé et aux organisations non gouvernementales en vue d'aider les femmes à se constituer un	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
patrimoine (terres, propriétés, matériel et investissements productifs) et à accéder aux marchés et aux services financiers	
Fourniture d'une assistance technique aux fins :	
28. De l'élaboration des plans de développement tenant compte des disparités entre les sexes aux niveaux national et local aux gouvernements qui en font la demande et aux organisations non gouvernementales	1
29. Du renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion de la femme dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des sexes	1
30. Du soutien à l'exécution du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, y compris aux gouvernements pour les aider à élaborer et à appliquer des plans d'action nationaux sur la question	1
31. De l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes aux politiques macroéconomiques et aux systèmes de protection sociale, ainsi que de la prise en compte du travail décent et de l'économie domestique en vue de réaliser les objectifs de développement durable, aux ministères des finances, de la planification et de la condition féminine qui en font la demande	2
Stages, séminaires et ateliers :	
32. Outils de formation, directives, campagnes de sensibilisation afin d'augmenter la participation des femmes à la vie politique et économique aux niveaux national et local, en partenariat étroit avec les entités des Nations Unies et les autres partenaires concernés	1
33. Instruction et entraînement préalables au déploiement basés sur des scénarios pour les soldats de la paix en matière de prévention des violences sexuelles commises en période de conflit, en partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit	1
34. Formation destinée à un réseau de praticiens dans le domaine de l'égalité des sexes pour encourager les débats sur les principaux points relatifs à la formation sur l'égalité des sexes et pour mettre en commun les informations sur les bonnes pratiques et les outils novateurs	1
35. Stages sur la macroéconomie et l'égalité de sexes à l'intention des interlocuteurs gouvernementaux et des partenaires concernés, en vue de constituer un réseau de praticiens	1
Renforcement des capacités :	
36. Intégration de l'égalité des sexes aux stratégies nationales relatives au VIH/sida (y compris aux stratégies nationales de développement, aux plans stratégiques nationaux sur le VIH/sida et aux plans d'action en faveur de l'égalité des sexes) grâce à l'appui aux institutions nationales et aux réseaux de femmes vivant avec le VIH/sida	1
37. Documents directifs et outils de plaidoyer pour soutenir les partenaires nationaux en ce qui concerne l'élargissement de l'autonomisation économique des femmes rurales aux niveaux national et local, en partenariat étroit avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial	1
Projet opérationnel :	
38. Examen de la situation dans les villes pionnières de l'initiative Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles (Le Caire, Port Moresby et Quito)	1
39. Transposition des outils et des pratiques élaborées dans le cadre de l'initiative Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles à d'autres pays	1

17.57 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 17.17.

Tableau 17.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	4 810,8	5 349,0	17	19
Autres objets de dépense	298,4	352,6	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5 109,2</b>	<b>5 701,6</b>	<b>17</b>	<b>19</b>
Ressources extrabudgétaires	742 378,2	735 503,2	363	363
<b>Total</b>	<b>747 487,4</b>	<b>741 204,8</b>	<b>380</b>	<b>382</b>

17.58 Les ressources demandées au titre des postes, d'un montant de 5 349 000 dollars, soit une augmentation de 538 200 dollars, permettraient de financer le maintien de 16 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 4 G(AC)] au Bureau des politiques et des programmes, la suppression proposée de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et la création proposée de 3 postes (1 D-2, 1 D-1 et 1 P-3). Cette augmentation résulte de la création proposée de trois postes (1 D-2, 1 D-1 et 1 P-3), contrebalancée en partie par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes).

17.59 La création de ces trois postes est proposée dans le cadre de l'analyse fonctionnelle visant à déterminer quels postes participent aux fonctions d'appui normatif aux mécanismes intergouvernementaux d'ONU-Femmes, en application des résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale.

17.60 Les ressources au titre des autres objets de dépense, d'un montant de 352 600 dollars, couvriraient les autres dépenses de personnel, ainsi que celles liées aux consultants et aux experts, les voyages, les services contractuels, et les fournitures et accessoires. L'augmentation nette de 54 200 dollars est ventilée comme suit: a) les ressources au titre des autres objets de dépense nécessaires à la création proposée de trois postes (3 000 dollars); b) le personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire durant les périodes de forte charge de travail pour contrebalancer en partie la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (62 800 dollars); c) le coût de la perte de postes par transfert de deux consultants au sous-programme 1 (11 600 dollars).

17.61 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 735 503 200 dollars permettraient de financer 363 postes (1 SSG, 2 D-2, 15 D-1, 75 P-5, 37 P-4, 17 P-3, 2 P-2, 29 G(1°C), 107 G(AC) et 78 AN) et les ressources au titre des autres objets de dépense permettraient d'aider les États Membres à mettre en œuvre leurs engagements nationaux en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de rendre les femmes autonomes et de parvenir à l'égalité entre femmes et hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. La diminution de 6 875 000 dollars s'explique par une diminution des recettes prévues.

## D. Appui au programme

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 285 800 dollars*

- 17.62 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe principalement à la Division de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes, qui aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités dans les domaines des ressources humaines, des finances et du budget, des services administratifs, de l'achat et de la gestion des équipements, des services des technologies de l'information, de la sécurité, du contrôle opérationnel et de l'obligation de rendre des comptes en la matière et de l'audit. De plus, elle apporte un soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des activités de programme de l'Entité.
- 17.63 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 17.18.

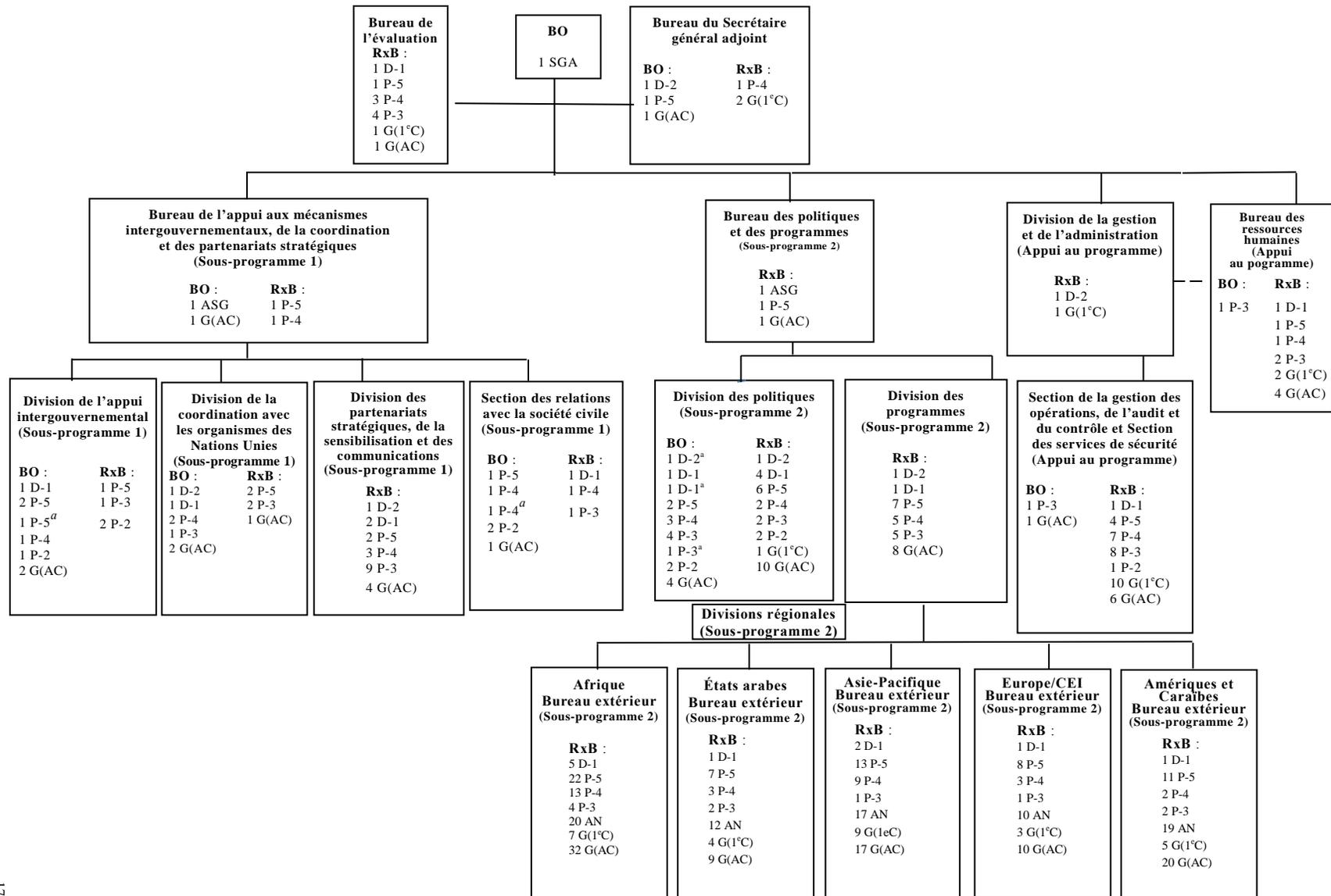
Tableau 17.18 **Ressources nécessaires : appui au programme**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	748,0	748,0	3	3
Autres objets de dépense	361,3	537,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 109,3</b>	<b>1 285,8</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Ressources extrabudgétaires	91 319,8	90 694,8	50	50
<b>Total</b>	<b>92 429,1</b>	<b>91 980,6</b>	<b>53</b>	<b>53</b>

- 17.64 Les ressources au titre des postes, d'un montant de 748 000 dollars, permettraient de maintenir trois postes [2 P-3 et 1 G(AC)].
- 17.65 Le montant de 537 800 dollars au titre des autres objets de dépense permettrait de financer d'autres dépenses de personnel, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette de 176 500 dollars représente les frais de location des locaux et les frais de communication pour les cinq postes dont la création est proposée.
- 17.66 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 90 694 800 dollars permettraient de financer 50 postes [1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 13 G(1°C) et 10 G(AC)] et des ressources au titre des autres objets de dépense permettraient à la Division de la gestion et de l'administration d'aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le personnel, les finances et l'administration générale. La diminution de 625 000 dollars s'explique par une diminution des recettes prévues.

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019

<sup>a</sup> Deux nouveaux postes dans le cadre du sous-programme 1 (1 P-5 et 1 P-4) et trois nouveaux postes dans le cadre du sous-programme 2 (1 D-2, 1 D-1 et 1 P-3).

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité des commissaires aux comptes

(A/71/5/Add.12, chap. II)

Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) précise la procédure de diligence raisonnable à suivre avant de pouvoir comptabiliser en pertes des avances irrécouvrables; b) s'assure que les chargés de projet s'attachent en priorité à régulariser les avances non soldées de longue date au vu des risques financiers qu'elles présentent; c) fasse en sorte que les membres de son personnel et ses partenaires de réalisation soient mieux au fait des dispositions des accords de coopération relatifs aux projets ayant été signés, de l'utilisation des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses et des règles relatives aux avances et autres versements aux partenaires (par. 13).

ONU-Femmes a mis en place une politique fondée sur le Manuel relatif aux programmes et aux opérations, y compris des procédures de diligence raisonnable, permettant de comptabiliser en pertes des avances irrécouvrables.

L'obligation de rendre des comptes pour les avances non soldées de longue date figure dans les principaux indicateurs de résultat de la Division des programmes dans le cadre du nouveau plan annuel de gestion du Bureau.

ONU-Femmes a pris plusieurs mesures correctrices en 2015, par exemple : la tenue régulière de webinaires de formation destinés au personnel de tous les bureaux et de toutes les sections sur les politiques et l'utilisation des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses; des visites de formation dans 10 bureaux de pays et des sessions de formation de formateurs dans les cinq bureaux régionaux (Afrique centrale et de l'Ouest, États arabes, Afrique orientale et australe, Asie orientale et centrale et Amérique latine et Caraïbes); une priorité élevée accordée à la liquidation des avances non soldées de longue date aux partenaires; la modification des règles relatives aux avances et autres versements aux partenaires afin d'inclure une procédure de diligence raisonnable en matière de liquidation d'avances irrécouvrables; l'établissement de rapports chronologiques automatisés sur les avances aux partenaires, en 2016, qui seront mis à la disposition de tous les bureaux et sections et aideront les bureaux à donner la suite qu'il convient.

De plus, une modification du chapitre consacré à l'« Évaluation des capacités des partenaires » du Manuel relatif aux programmes et aux opérations est en cours de finalisation pour renforcer la stratégie de choix des partenaires.

Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) veille à ce que les plans d'évaluation sur le terrain soient réalistes afin d'éviter ou de limiter au minimum les annulations ou reports liés à des situations de crise; b) trouve les moyens de surmonter les difficultés qu'elle a à trouver des consultants nationaux qualifiés afin qu'une bonne part des évaluations prévues sur le terrain puissent être menées; c) mette pleinement en œuvre les plans d'évaluation des bureaux de pays qui ont été approuvés (par. 18).

Le Comité recommande qu'ONU-Femmes renforce ses contrôles de la gestion des actifs sur le terrain : a) en continuant d'organiser des formations sur la gestion des actifs afin de remédier aux problèmes constatés; b) en effectuant un examen mensuel centralisé des rapports relatifs à la gestion des actifs afin de vérifier que les numéros de série ont été correctement enregistrés; c) en déterminant pourquoi les contrôles effectués par le progiciel Atlas n'ont pas empêché l'enregistrement de numéros de série en double dans la même unité administrative (par. 22). (Note : ONU-Femmes avertira le Comité que ce logiciel ne permet pas d'entrer un même numéro de série dans une même unité administrative.)

ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle revoie son Manuel relatif aux programmes et aux opérations et le revise pour tenir compte des changements apportés dans la pratique aux conventions relatives à la durée d'utilité des améliorations locatives (par. 26).

ONU-Femmes est résolue à doter la fonction d'évaluation de ressources suffisantes, comme le montre l'augmentation régulière des investissements dans les ressources humaines et financières. D'après le rapport de suivi des résultats en matière d'évaluation et plusieurs évaluations indépendantes, la fonction d'évaluation a atteint et dépassé les attentes pour la majorité des principaux indicateurs de résultats, réalisant 43 % des cibles prévues pour 2015. D'autres évaluations ont été annulées, repoussées ou ajournées, essentiellement en raison de la difficulté à trouver des consultants nationaux qualifiés, du manque de financement, d'une planification trop ambitieuse et de situations de crise. En ce qui concerne l'alinéa b), la base de données de consultants spécialisés dans l'évaluation et l'égalité des sexes publique (<http://evalconsultants.unwomen.org>), lancée en 2015 en vue de faciliter le lien entre les consultants qualifiés et les bureaux d'ONU-Femmes ayant besoin de spécialistes en évaluation en matière d'égalité des sexes, remédie à ce problème.

Les supports de formation et les documents relatifs aux procédures opérationnelles permanentes sont systématiquement fournis aux personnes référentes en matière d'actifs, aux adjoints chargés des achats et à d'autres utilisateurs. Tous les mois, les fichiers d'interface concernant les biens de production et des écritures du système sont analysés et une étude du registre des actifs est menée. ONU-Femmes a fortement réduit le nombre d'actifs dépourvus de numéros de série en contrôlant, au niveau central, tous les mois, le registre des actifs et en assurant le suivi auprès de tous les bureaux de pays afin d'actualiser les numéros de série dans le registre des actifs Atlas. ONU-Femmes continue de travailler avec les bureaux de pays afin de faire en sorte que tous les registres d'actifs sont bien tenus à jour.

Les baux conclus par ONU-Femmes sont négociés avec un « droit de renouvellement prioritaire » afin que le coût des améliorations locatives puisse être amorti sur une plus longue durée d'utilité. ONU-Femmes applique par défaut une durée d'utilité de cinq ans dans tous les baux assortis de ce droit de renouvellement prioritaire qu'elle conclut. Lorsqu'ONU-Femmes ne pense pas avoir le contrôle d'un actif loué dans le cadre d'une location d'un bien immobilier au-delà de la durée du bail et que le

ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité visant à améliorer les procédures d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation en se procurant, en examinant et en conservant les documents pertinents (conformément aux critères de sélection) afin d'écarter tout risque de recruter des partenaires de réalisation dont les capacités seraient insuffisantes (par. 31).

Le Comité a recommandé à ONU-Femmes de procéder sans tarder à la révision du Manuel relatif aux programmes et aux opérations et à l'examen connexe des processus-métier, afin que les incohérences et les énoncés ambigus de l'annexe D (formulation des programmes et des projets) du Manuel puissent être corrigés et éclaircis le plus tôt possible (par. 36).

Le Comité recommande à ONU-Femmes de s'assurer que les bureaux de pays renforcent les contrôles internes sur l'ensemble des fonds avancés aux partenaires de réalisation afin que ces fonds soient utilisés exclusivement pour des projets de l'Entité (par. 41).

Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) procède à la clôture des comptes de tous les projets dans les 12 mois suivant leur clôture opérationnelle ou leur achèvement; et b) veille à disposer des effectifs en personnel nécessaires et à assurer la mise au point d'un outil d'automatisation pour accélérer la procédure de clôture financière des projets (par. 45).

renouvellement des périodes suivantes n'est pas raisonnablement garanti, ONU-Femmes adaptera la durée d'utilité à la durée du bail.

Le Manuel relatif aux programmes et aux opérations en matière de gestion des actifs a été révisé de façon à prendre en compte l'application de cette stratégie relative à l'actualisation et à la prise en compte des améliorations locatives. Cette révision a été approuvée par le Directeur de la Division de la gestion et de l'administration le 19 décembre 2016.

Le Manuel relatif aux programmes et aux opérations d'ONU-Femmes est en cours de révision. Il prescrit d'évaluer les capacités techniques et financières des organisations non gouvernementales avant de les recruter comme partenaires et de conserver les documents utilisés lors du processus de sélection et de l'évaluation des capacités des partenaires.

En décembre 2016, ONU-Femmes a finalisé la révision du Manuel relatif aux programmes et aux opérations, qui prévoit désormais de lancer un appel à propositions pour choisir les partenaires de réalisation. De plus, ONU-Femmes a inclus des éléments de gestion des risques à l'évaluation de l'appel à propositions. La version révisée du Manuel sera publiée au deuxième trimestre 2017, après examen et observations des services au Siège.

Le bureau du Mozambique et d'autres bureaux de pays collaborent étroitement avec les partenaires de réalisation afin que les fonds soient utilisés exclusivement pour des projets d'ONU-Femmes et que les avances faites soient conformes aux accords relatifs aux projets.

ONU-Femmes a constitué un groupe de travail qui regroupe des représentants de la Division des programmes, de la Division de la gestion et de l'administration et des bureaux régionaux chargés de se pencher sur les projets devant être clos. La liste de vérification a été mise à jour et une nouvelle liste concernant les clôtures opérationnelles a été ajoutée. Celle-ci sera présentée au cours du premier trimestre 2017.

Le Comité recommande qu'ONU-Femmes améliore la qualité des données consignées dans le système Atlas concernant l'état d'exécution des projets (par. 50).

Le Comité recommande qu'ONU-Femmes continue d'améliorer la présentation de son budget intégré et de renforcer la budgétisation axée sur les résultats, eu égard aux exigences d'harmonisation avec le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF (par. 56).

Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) s'assure que les bureaux extérieurs reçoivent des instructions claires concernant la préparation des programmes de travail annuels; b) instaure sans tarder des procédures améliorées de planification et de budgétisation des projets, ce qui favorisera l'utilisation effective des crédits annuels et une meilleure exécution des projets (par. 60).

ONU-Femmes a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de veiller à ce que les bureaux extérieurs aient recours à des modalités de recrutement appropriées et que les titulaires de contrats de services spéciaux n'assument pas de fonctions essentielles (par. 64).

ONU-Femmes a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de respecter les délais de réalisation des évaluations et de veiller à ce que la planification des résultats, le bilan d'étape et l'évaluation finale des membres du personnel engagés pour une durée déterminée dans tous les bureaux extérieurs aient lieu

De plus, un outil automatisé de clôture des projets est en cours d'élaboration. Il devrait être mis en ligne début 2017. Il facilitera la clôture des projets et en améliorera le suivi et la surveillance.

Les projets ont été clos début 2016 comme prévu. Le rapport fourni a été établi fin mars 2016; or, la recherche effectuée dans Atlas ne remontait pas au 31 décembre 2015. Par ailleurs, s'il est important que toutes les entrées dans Atlas soient correctes, les inexactitudes manifestes sont mineures et ONU-Femmes centralisera chaque mois l'établissement des rapports afin d'assurer un suivi auprès des bureaux et ainsi garantir l'exactitude des données.

ONU-Femmes reste résolue à améliorer la présentation de son budget intégré lors de l'établissement du budget 2018-2019. Il sera possible de tirer parti des informations disponibles grâce au nouveau système de gestion des résultats, sous réserve des exigences d'harmonisation avec d'autres fonds et programmes (PNUD, FNUAP et UNICEF).

ONU-Femmes a élaboré des modules de formation au système de gestion axé sur les résultats que les différents bureaux régionaux et de pays ont utilisé pour former le personnel chargé des programmes en 2015. Lorsque des révisions budgétaires ou des reports sont nécessaires, les modalités à suivre seront présentées afin d'obtenir des justificatifs clairs et les autorisations nécessaires.

ONU-Femmes garantit que les contrôles en matière de ressources humaines sont systématiquement appliqués. Un examen périodique garantit qu'un contrat n'est utilisé que pour les fonctions prévues dans le cadre des contrats de services, conformément aux directives applicables.

La délégation de pouvoir en matière de gestion des titulaires de contrats de services revient aux représentants dans les bureaux extérieurs qui ont pris des mesures visant à garantir qu'il soit fait appel aux prestataires de services conformément aux conditions prévues dans les directives.

Les retards pris dans la gestion de la performance et l'évaluation de la progression résultent de la lourde charge de travail. Les taux de respect des délais sont contrôlés et les directeurs et le personnel sont fortement encouragés à achever leurs évaluations en temps voulu.

conformément aux dispositions du Manuel relatif aux programmes et aux opérations (par. 68).

Le Comité recommande à ONU-Femmes de mettre en place un mécanisme permettant aux fonctionnaires de présenter leurs demandes de congé et aux supérieurs de les approuver sans retard (par. 73).

ONU-Femmes souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle : a) le Conseil de l'informatique et des communications doit tenir des réunions de façon régulière, conformément aux dispositions de son mandat, afin de tracer les orientations et de participer à la prise de décisions concernant les investissements et l'utilisation des ressources en matière d'informatique et de communications à l'échelle de l'organisation; b) la liste des membres du Conseil doit être mise à jour afin que tous les référents processus de l'organisation ou, à défaut, les référents principaux, soient représentés; c) les fonctions et le travail du Conseil doivent être examinés et évalués régulièrement afin de s'assurer de leur efficacité et de favoriser les améliorations (par. 78).

ONU-Femmes a accepté, comme le Comité l'a recommandé : a) de développer le programme de formation à la sécurité informatique au terme d'une évaluation des besoins; et b) d'organiser des formations obligatoires à la sécurité informatique à l'intention de tous les membres du personnel pour s'assurer qu'ils comprennent bien les différents types de risques en matière de sécurité informatique (par. 82).

Le Comité recommande qu'ONU-Femmes : a) s'assure que sa stratégie informatique pour 2016, une fois au point, comprenne des éléments de planification stratégique tels qu'un calendrier de réalisation des résultats escomptés, des méthodes de mesure des progrès et une description des principaux risques et des mesures de gestion ou d'atténuation de ces risques à prendre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie; b) revoie régulièrement la feuille de route de sa stratégie Informatique et communications (par. 87).

ONU-Femmes a renforcé le système de gestion des congés ces dernières années. La méthode de suivi des demandes de congé est passée d'un ensemble de procédures manuelles à un processus intégré en ligne qui fait désormais partie du module de services électroniques du système Atlas.

Une nouvelle politique de gouvernance en matière d'informatique et de communications et un nouveau mandat pour le Conseil de l'informatique et des communications et pour le Groupe de coordination de l'informatique et des communications ont été publiés dans le Manuel relatif aux programmes et aux opérations.

Un nouveau programme de formation à la sécurité a été élaboré et intégré au système de gestion de la formation en tant que formation obligatoire pour l'ensemble du personnel.

L'équipe de direction a approuvé une nouvelle stratégie informatique le 26 septembre 2016.

## Annexe III

### Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019

<i>A/70/6 (Sect. 17), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>Sous-programme 1. Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques</b>			
17.46 b) ii)	Partie du site Web d'ONU-Femmes consacrée au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes	1	Caduc
17.46 a) iv) b)	Lettres adressées à la Présidente de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social	2	Caduc
<b>Total partiel</b>		<b>3</b>	
<b>Sous-programme 2. Politiques et activités</b>			
17.55 a) iii)	Rapports sur les progrès accomplis dans la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et des programmes nationaux, l'accent étant mis en particulier sur le thème prioritaire	2	Achevé
<b>Total partiel</b>		<b>2</b>	
<b>Total</b>		<b>5</b>	